



PREFET DES COTES D'ARMOR

PREFECTURE

DIRECTION DES
LIBERTES PUBLIQUES

Saint-Brieuc, le 09/03/18

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs les maires
(pour information)

OBJET : -modalités d'accueil des ressortissants étrangers en préfecture.

P.J : -1 tableau.

J'ai l'honneur de vous informer qu'à compter du 12 mars 2018, l'accueil des ressortissants étrangers en préfecture se fera exclusivement sur rendez-vous, pour les demandes de titres de séjour et de voyage. En effet, l'accueil inconditionnel pour toutes les démarches aux guichets du bureau des étrangers ne permettait plus d'offrir un service de qualité avec parfois des délais d'attente importants, selon le niveau d'affluence.

Désormais donc, il appartient à l'usager de prendre un rendez-vous en ligne, sur le site internet de la préfecture : www.cotes-darmor.gouv.fr (► prendre un rendez-vous ► demande de titre de séjour). En revanche, pour les démarches les plus simples telles que les remises de cartes de séjour, la prise de rendez-vous n'est pas nécessaire.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, un tableau récapitulatif de l'ensemble des démarches pouvant être effectuées en préfecture par les ressortissants étrangers, ainsi que les modalités de réception (avec ou sans rendez-vous). La liste des pièces à joindre à l'appui des différentes demandes est disponible sur le site internet de la préfecture.

Je vous remercie de bien vouloir en informer les usagers concernés qui pourraient se présenter dans vos services, en leur remettant si vous l'estimez utile, le document joint au présent courrier.

Le bureau des étrangers de la préfecture est à votre disposition pour toute information complémentaire, par mél (etrangers@cotes-darmor.gouv.fr) ou téléphone (02.96.62.44.72).

Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet


Franck LEON

ACCUEIL DU PUBLIC – BUREAU DES ETRANGERS ET DE LA NATIONALITE

| Type de démarches | Horaires d'accueil | Avec rendez-vous | Sans rendez-vous |
|---|---|------------------|------------------|
| <p>-1^{ère} demande de titre de séjour,</p> <p>-demande de renouvellement de titre de séjour,</p> <p>-demande de duplicata de titre de séjour (suite à perte ou vol),</p> <p>-demande de modification de titre de séjour (identité, changement d'adresse...),</p> <p>-demande d'autorisation provisoire de séjour, étudiant en recherche d'emploi,</p> <p>-demande de titre de voyage pour réfugié, apatride ou protection subsidiaire.</p> | Du lundi au vendredi, de 8.30 à 11.30 | X | |
| <p>-dépôt des dossiers de demande de titre d'identité républicain (TIR) et document de circulation pour étranger mineur (DCEM),</p> <p>-demandes de prolongation de visa,</p> <p>-demandes de visa retour.</p> | Du lundi au vendredi, de 8.30 à 11.30 – pré-accueil étrangers | X | |
| <p>-remises titres de séjour après réception d'une convocation,</p> <p>-renouvellement des récépissés.</p> | Le lundi de 8.30 à 11.30 (guichet dédié) | X | |
| -renouvellement des attestations de demande d'asile. | Le mardi de 8.30 à 11.30 (guichet dédié) | X | |